

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/CS/1/Add.16  
20 février 2012

(12-0978)

---

Comité des obstacles techniques au commerce

## LISTE DES ORGANISMES À ACTIVITÉ NORMATIVE QUI ONT ACCEPTÉ LE CODE DE PRATIQUE POUR L'ÉLABORATION, L'ADOPTION ET L'APPLICATION DES NORMES EN 2011

Note du Secrétariat<sup>1</sup>

Addendum

La Décision ministérielle sur l'examen de la publication du Centre d'information ISO/CEI adoptée à Marrakech le 15 avril 1994 dispose que le Comité des obstacles techniques au commerce:

"examinera au moins une fois par an la publication fournie par le Centre d'information ISO/CEI sur les renseignements reçus conformément au Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes reproduit à l'Annexe 3 de l'Accord, afin de ménager aux Membres la possibilité de débattre de toute question se rapportant au fonctionnement de ce Code.

Afin de faciliter les débats, le Secrétariat fournira une liste par Membre de tous les organismes à activité normative qui ont accepté le Code, ainsi qu'une liste des organismes à activité normative qui ont accepté ou dénoncé le Code depuis l'examen précédent."

Au cours de la période considérée, le Japon a notifié la dénonciation du Code par la Commission japonaise des pratiques commerciales loyales.

---

<sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.